



Lycée Jean-Pierre VERNANT
21 rue du Docteur LEDERMANN
92310 SEVRES
www.lyceedesevres.com
Tél : 01 46 26 60 10
Fax : 01 46 26 20 12

Compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 29 novembre 2010

Présents : Mme FLOCH, Provisseure – M. HOSNI, Provisseur-adjoint - M. CORNU, Provisseur-adjoint - M. COLLIN, gestionnaire- Mme LASSIETTE, Chef de travaux – Mme GUETTOU, CPE –Mme BOUCHEZ, Mme CRASTES, Mme CARON, Mme GERNIGON, Mme LACROIX, M. LEVESQUE Personnels Enseignants – Mme EMERY, M. HERACLIDE, M. SIMIER Personnel ATOS – Mme CHAYE-MAUVARIN, Mme JOUAN, Mme MORICET, Mme KARADJIAN, Mme PERENT Parents d'élèves – M. BARBIER, Mlle BRAULT, Mlle JOURDAIN, M. ROUJOU de BOUBEE Elèves - Mme MACIEL, représentant de la Commune

Membres excusés :

Mme DE LONGEVIALLE MOULAI, représentante parent d'élèves remplacée par Mme CHAYE-MAUVARIN
Mme GUYARD, représentante parent d'élèves, remplacée par Mme PERENT
Mme STOLL, représentante parent d'élèves, remplacée par Mme KARADJIAN
Mme BOMPAIRE, représentante de la commune
M. TOURIN, représentant
M. LIPINSKI, représentant du Conseil Régional

Présidente de séance: Mme Floc'h, Provisseur

Secrétaires de séance: Mmes Caron, Crastes et Levesque, personnels enseignants

La séance est ouverte à 17h15

Adoption du procès-verbal du CA précédent

❖ La FCPE demande que soit ajoutée la phrase suivante : « La FCPE demande l'amnistie des heures d'absences liée au blocus du lycée, en raison des situations différentes d'une classe à une autre marquées par un grand nombre d'absences d'élèves aux cours » ? (question diverse n°1)

➤ **Vote à l'unanimité**

Ordre du jour présenté par Mme Floc'h, adopté à l'unanimité

1. Délégation de certaines attributions du CA à la Commission Permanente
2. Points sur le dossier restauration biologique
3. Proposition de budget 2011
4. Aspects financiers:
 - EPCP 2011
 - tarifs
5. Questions diverses :

I. Délégation de certaines attributions du CA à la Commission Permanente

Mme Floc'h propose de confier à la Commission Permanente un certain nombre de tâches (*document fourni en annexe : article 16 modifié par décret n°2005-1145 du 9 Septembre 2005 art.8 (JORF 11 Septembre 2005)* pour alléger le travail du CA. Il s'agit par exemple de

déléguer à la Commission Permanente des décisions relatives à la pédagogie à l'organisation de voyages scolaires ou des réponses à des demandes relatives à la Caisse de Solidarité sans avoir à convoquer l'ensemble des représentants du CA (procédure qui est assez lourde). Il pourrait aussi s'agir de travaux préparatoires à la suite desquels interviendrait le CA, uniquement pour le vote. Le compte rendu de la Commission Permanente sera fourni au CA.

➤ **Vote par 20 voix pour, 4 voix contre**

II. Points sur le dossier restauration biologique

Cette question déjà abordée au CVL, ces deux dernières années est présentée par M. Simier. Actuellement, le lycée propose :

- un repas « bio » complet durant chaque période située entre des vacances
- du pain « bio » et un yaourt « bio », une fois tous 15 jours
- des fruits « bio », à chaque repas.

Une demande de subvention auprès de la région est encours, elle couvrirait 20% du coût du « bio » (avec une limite fixée à 15 € par élève demi-pensionnaire, par an). En effet, le surcoût pour le lycée est en moyenne de 30 %. Les élèves qui apprécient cette restauration biologique sont informés par affichage.

❖ **Question de Mme Bouchez :** *Peut-on diffuser cette information sur le site du lycée ?*

Réponse de Mme Floc'h : C'est possible, cela va être fait.

III. Budget 2011

M. Collin présente le budget 2011 :

- qui porte sur l'année civile du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- qui est soumis à autorisation (vote du CA),
- qui est prévisionnel.

Le budget du lycée Jean-Pierre Vernant au titre de l'année 2011 s'élève à **1 788 654.55 €** Il est équilibré en recettes et en dépenses et ne prévoit aucun prélèvement sur les fonds disponibles pour réaliser cet équilibre.

Service annexe d'hébergement :

Depuis deux ans, les tarifs des élèves n'ont pas bougé ; en raison de l'augmentation des charges obligatoires et des denrées alimentaires, il est donc prévu une augmentation du coût de la restauration pour les élèves de 3.4% et une stabilité du tarif des Commensaux (personnels). Tous les taux de charges obligatoires restent inchangés.

Les prévisions d'effectifs sont en augmentation :

- 1350 forfaits 5 jours,
- 200 forfaits 2 jours.

Les achats de denrées alimentaires représentent 52% du budget. Le reste concerne la rémunération des personnels, les charges de maintenance et d'entretien et tous les achats de fournitures.

Question d'un représentant des élèves : *peut-on envisager un forfait de 3 ou 4 Jours ?*

Réponse de M. Collin : Cela nécessite une autorisation régionale, il faut donc soumettre cette demande. Cette question peut être débattue au CVL, puis en Commission Permanente Mais plus il existe de formules possibles et plus cela rend la gestion compliquée, et cela peut augmenter la perte de denrées si les prévisions ne sont pas ajustées.

M. Collin effectue ensuite une présentation relativement détaillée par service et chapitre :

- Service Général (SG) : baisse de 74 489.37 €
 - Budgétisation de toutes les subventions régionales et reliquats de subventions (moins nombreux) hors DGFL : - 71 035.64 €.
 - Baisse mécanique de la DGFL d'un montant de 6 066 € consécutive à un effectif total d'élèves arrêté à 1973 (1982 en 2011).
 - Les crédits ouverts en 2009 et 2010 pour l'achat de manuels scolaires provenaient de reliquats ou de reports conséquents. Ceux-ci étant presque épuisés, et dans la mesure où la région IDF ne nous a communiqué aucune information sur le financement des manuels liés aux nouveaux programmes, seuls 20 000 € soit une baisse de 50 000 €, par mesure de prudence, ont été inscrits.
 - Augmentation des prévisions de subventions au titre des bourses de 5 000 € au regard de l'augmentation constante des montants attribués et du nombre de lycéens éligibles.
 - Hausse de 6 470 € de la contribution du service de restauration aux charges communes du service général en raison du nombre plus élevé des demi-pensionnaires accueillis.
 -
- Services Spéciaux (SS) : hausse de 66 375.50 €
 - tous les voyages envisagés (plus nombreux et onéreux) ont été budgétisés au chapitre N3 : - 33 715 €,
 - l'augmentation conjuguée des effectifs et des tarifs de demi-pension contribue à une forte revalorisation du budget du chapitre R2 : + 38 194.50 €,
 - les crédits ouverts au titre du chapitre J1 (enseignement technologique) subissent un léger recul de 5 680 € directement lié à la baisse constatée des produits de la taxe d'apprentissage en 2010.

❖ **Question de la FCPE** : *quel est l'incidence du contrat d'objectifs sur la répartition des différentes charges du budget ?*

Réponse de Mme Floc'h : Il s'agit essentiellement de réflexion sur l'évolution des pratiques pédagogiques ; cela n'engage pas de moyens budgétaires. Les décisions sont prises lors de réunions avec les chefs de département. Un rééquilibrage est fait en fonction des besoins exprimés par les équipes pédagogiques

❖ **Question d'un élève** : *Pourquoi le lycée a-t-il reçu un si beau matériel informatique (des MAC) qui ne correspond pas aux besoins (en SVT par exemple, le matériel est obsolète) ?*

Réponse de Mme Floc'h : C'est la région qui décide, à partir de l'inventaire, de renouveler ou non le matériel. C'est elle qui choisit le matériel en fonction aussi des formations pour lesquelles ces matériels sont nécessaires, ici les Arts Appliqués. En SVT, une dotation récente de la région a permis de rééquiper entièrement une salle.

❖ **Question de la FCPE** : *Peut-on faire des économies d'énergies ?*

Réponse de M. Collin : Il a été choisi de favoriser les crédits de la ligne relative au chauffage (gaz) ; deux chaudières du bâtiment C viennent d'être remplacées par une seule plus performante et plus énergétique. Des chaudières neuves aux bâtiments A et B ont également été installées en 2007 et 2008. La région fait des études sur le sujet : une étude énergétique des équipements et consommations du lycée serait appréciée ! « Nous attendons notre tour ».

❖ **Question de la FCPE** : *Comment les familles peuvent-elles être aidées pour financer les voyages ?*

Réponse de Mme Floc'h : Les familles doivent remplir un dossier à remettre à l'assistante sociale. Une commission présidée par Mme Floc'h se réunit pour examiner les demandes présentées par l'assistante sociale. Ensuite, les familles sont averties du montant de l'aide qui a pu leur être accordée.

Le dernier document distribué et projeté présente le budget non plus par nature mais par destination. C'est la nouvelle structure de présentation du budget qui devrait s'approcher de celle retenue dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable prévue en 2011 (budget 2012). Sa lecture est jugée plus simple par l'ensemble des représentants du CA.

➤ **Vote du budget à l'unanimité**

IV. Aspects financiers :

1) EPCP : Etat Prévisionnel de la Dépense Publique

Le document détaille les autorisations de signatures de marchés par le chef d'établissement pour un montant arrêté par familles homogènes et selon des procédures définies. Cet état coïncide avec les montants inscrits au budget pour des dépenses dont les procédures relèvent du code des marchés publics.

➤ **Vote à l'unanimité**

2) Tarifs.

- Reprographie : La contribution volontaire demandée aux étudiants pour participer aux frais de reprographie s'élève à 37.50€ depuis 8 ans. Il est proposé de fixer le tarif à 40€ à compter du 1^{er} janvier 2011.

➤ **Vote à l'unanimité**

- Caisse de solidarité : Il s'agit d'aider des étudiants en difficulté pour payer la demi-pension. Il n'existe pas de fonds social pour le post-bac. Il est proposé d'aider deux étudiants : l'un (dont la situation financière ne pourra évoluer positivement durant l'année scolaire) pour un montant de 452.46€ représentant une année scolaire de demi-pension, l'autre pour un montant de 100€ soit 50€ par chacun des 2 1ers trimestres.

➤ **Vote à l'unanimité**

❖ **Question des parents :** Combien de personnes sont bénéficiaires des fonds sociaux ?

Réponse de Mme Floc'h : 24 demandes (+ 2 concernant des voyages) ont été examinées en commission. Les dossiers peuvent arriver à tout moment, les parents doivent faire les demandes le plus tôt possible. L'assistante sociale est au lycée le mardi matin et le vendredi toute la journée.

V. Questions diverses

1) **Question des représentants (FCPE) :** *Comment fonctionne le FSE et la maison des lycéens ?*

Réponse de M. Hosni, président du FSE (Mme Fritsch est la référente) : Le FSE est régi par la loi 1901 sur les associations, il existe depuis longtemps, il est financé par le montant libre de 5 € minimum des adhésions des familles (surtout des élèves de seconde) et par

une partie de la recette des photos de classe (60% des recettes pour le photographe, 40% pour le FSE). Il n'y a pas de maison des lycéens, mais simplement un FSE. L'assemblée générale se réunit une fois l'an (cette année mardi 30 Novembre 2010 à 13h) : tous les lycéens sont membres, les délégués des élèves sont convoqués. Les comptes gérés par le bureau sont tenus par les étudiants de la section DCG avec l'aide de leur professeur.

M. Hosni fait remarquer qu'il y a eu beaucoup de projets formulés par les élèves, lors de la première réunion mais que peu ont avancé ...Le FSE a financé les projets suivants :

- Projet : Europe, action, école
- Dictée de Sèvres
- Brevet d'Initiation à l'Aéronautique
- Pots d'accueil pour la remise des diplômes
- Saint-Valentin solidaire

❖ **Proposition des parents** : *pourquoi ne pas en parler lors des réunions de parents, en début d'année et ainsi faire de la publicité ?*

2) **Question des représentants des enseignants** : *Peut-on vérifier et réparer les matériels vidéo , informatique ? ces outils de plus en plus recommandés par le ministère, indispensables dans le cadre de la réforme du lycée sont de plus en plus utilisés par les professeurs. Peut-on prévoir un technicien affecté à la maintenance du matériel ? etc..*
Mme Floc'h fait une synthèse des demandes et répond point par point

Réponse de Mme Floc'h : Concernant ces demandes récurrentes, le diagnostic est partagé. Les TICE sont de plus en plus utilisés, les pratiques des enseignants évoluent.

- Au niveau local, 29 salles sont équipées (dont 14 ont été installées par les agents du lycée) aucun personnel de maintenance n'est prévu, ni par l'Etat, ni par la Région. Nos agents sont des OP et non des professionnels de maintenance. Un prestataire vient 2 demi-journées par semaine au lycée. Mme Lassiette « Chef de travaux » est « Directeur des études techniques », la maintenance n'entre pas dans ses attributions
- L'administration est à l'écoute des enseignants :

Intervention de M. Héraclide (chef des OP) : Les OP gèrent les problèmes au quotidien, souvent , il n'est pas possible de réparer , le matériel est alors changé.

Mme Floc'h : On ne peut pas recruter de personnel, comme celui qui prépare les appareils dans les laboratoires de physique ou SVT; ce n'est pas prévu ! Le recrutement des personnels en reprographie ne peut lui non plus servir de modèle puisque ces postes sont appelés à disparaître, au moins sous cette forme.

Concernant les équipements TICE effectués dans l'établissement, la première phase est terminée et au total 29 salles ont été équipées. Pour envisager une deuxième phase, un financement est à trouver. Une séance de démonstration des différents matériels sera proposée aux enseignants si une demande est formulée.

❖ **Question des enseignants** : *Peut-on disposer d' un outil informatique permettant de signaler les pannes ?*

Réponse de Me Floc'h : Il faut que l'on s'assure bien auparavant que tout le monde est d'accord pour abandonner l'actuel cahier. Cet outil (du type d'Y -Lyse) sera mis en place

❖ **Question des enseignants** : *Peut-on aménager une nouvelle salle multimédia 35 postes (classe entière) pour répondre à la forte demande, liée aux séances de l'AP en seconde (entre autres) ?*

Réponse de Mme Floc'h : C'est impossible, les normes de la Région (critère incontournable) étant de 17 postes élèves maximum+ 1 pour le professeur. Toutefois le principe d'équipement d'une nouvelle salle de 17 postes +1 est retenu.

❖ **Question des enseignants :** *Peut-on améliorer le chauffage du bâtiment A, particulièrement la salle Monet ?*

Réponse de M. Héraclide : Cette information ne nous a pas été communiquée et il faut donc s'en assurer...

Intervention de M. Collin : une fiche de signalement des problèmes de chauffage va être proposée début janvier 2011 afin de mieux faire remonter les dysfonctionnements au prestataire du marché et d'améliorer notre traçabilité.

Mme Floc'h conclut la séance : Lors d'une prochaine réunion des chefs de département il sera proposé de travailler sur le projet d'équiper tout le bâtiment A (dans le cadre de la seconde tranche de travaux, après la première datant du Printemps 2009) et de trouver l'emplacement d'une éventuelle nouvelle salle multimédia.

La séance est close à 20h30 ; Mme Floc'h invite l'assistance à boire un verre accompagné de délicieuses pâtisseries.

La secrétaire de séance	La Présidente
Madame Catherine Caron	Madame Pierrette Floc'h 